

# DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVILLERS

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 24 mai, 20h30, le conseil municipal de la commune d'Arvillers, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. COTTARD Yves.

Date de convocation du Conseil municipal : le 18 mai 2024

Présents : Monsieur Cottard Yves, Madame Vandamme Claire, Madame Douniol Alice, Monsieur Soilleux Quentin, Monsieur Lepère Bruno, Madame Moncond'huy Laetitia, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Dacheux Frédéric. Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Monsieur Descamps Bertrand, Madame Darras Mélinda, Monsieur Boulanger David.

Absente excusé : Monsieur Noyon Mathias

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame Douniol est nommée secrétaire de séance.

### 1) Procès-verbal du 5 avril 2024

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 5 avril 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu présenté.

### 2) Délibération : convention FDE

Monsieur le Maire explique que la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme a envoyé la convention relative au projet d'effacement du réseau électrique de la rue du Faubourg Saint Antoine. Le conseil Municipal avait déjà délibéré le 2 février 2024 à ce sujet (délibération 8-2024), il demande donc l'autorisation pour signer la convention. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de donner l'autorisation de signer la convention.

### 3) Délibération : Familles rurales.

Monsieur le Maire explique avoir eu des renseignements concernant la tarification modulée demandée par Familles Rurales pour le temps cantine pour la rentrée 2024-2025.

En effet, si la commune n'applique pas une tarification modulée, elle perdra la subvention de la Caisse d'Allocation familiale pour le temps cantine qui représente à ce jour plus de 19000 €.

Aussi après délibération, les membres du conseil municipal décident d'appliquer dès la rentrée 2024-2025 une tarification modulée au regard du quotient familial des familles de la façon suivantes :

QF<600	601<QF<1000	1001<QF
3.90 €	4 €	4.10 €

Une prochaine délibération fixera de la même façon les tarifs de la garderie pour la rentrée prochaine.

#### **4) Délibération : emprunt CRCA**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le montant des travaux pour la réfection de la rue du Faubourg Saint Antoine qui s'élève à 361145 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de recourir à l'emprunt pour partie du montant des travaux.

Ils décident de demander au crédit agricole mutuel Brie Picardie, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cette investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie sont les suivantes :

- Montant : 160000 €
- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 3.65 %
- Périodicité : Annuelle
- Echéances constantes : Amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs
- Frais de dossier : 320 euros

La commune d'Arvillers s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépense obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La commune d'Arvillers s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le conseil municipal confère toutes délégations utiles à monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **5) Tours des élections du 9 juin 2024**

Président de Bureau : Monsieur DESCAMPS Bertrand

8H00 – 10H30 : MONCOND'HUY Laetitia - DACHEUX Frédéric

10h30 – 13h00 : BOULANGER David – DUMETZ Pierre-Gilles

Président de bureau : Madame Douniol Alice

13h00- 15h30 : VANDAMME Claire – LEPERE Bruno

15h30 – 18h00 : SOILLEUX Quentin – NOYON Mathias

Dépouillement : Monsieur Descamps, Monsieur Boulanger, Madame Darras, Monsieur Noyon Mathias, Monsieur Soilleux, Monsieur Lepère.

## **6) Information du Maire**

Monsieur le Maire informe qu'il a dû effectuer un virement de crédit d'un montant de 200 € du chapitre 11 de la section dépenses de fonctionnement à l'article 6156 vers le chapitre 14 de la section dépenses de fonctionnement à l'article 7395

Monsieur le Maire explique ensuite que le conseil municipal doit donner son avis sur le changement de nom de la Fédération Départementale de L'Energie de la Somme. En effet, cette dernière se nomme depuis le 16 février 2024 « Territoire Energie Somme »

Après délibération les membres du conseil municipal se déclarent favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme »

## **7) Questions diverses**

Monsieur Soilleux demande si les travaux de la route de Saulchoy sont terminés. Monsieur le maire répond par la négative ils doivent refaire l'enrober. Les travaux devraient se terminer d'ici le 31 mai.

Les déchets déposés à côté du container à Saulchoy n'ont toujours pas été ramassés.

Plus d'observation n'étant formulées la séance est levée à 21h20.